



COMMISSION DEPARTEMENTALE DES STATUTS DE L'ARBITRAGE

Procès-Verbal n° 1

Réunion électronique du 26/08/24

Présidente : Madame Alexa MAY

Présents : Madame Charlène LAUR, Monsieur Karim TOURECHE, Monsieur Jean-Michel PEREIRA DA SILVA, Monsieur Nicolas FERNANDEZ, Monsieur Jean-Philippe JIMENEZ, Monsieur Alexandre GARDEL

Ordre du jour

- Choix des clubs de District ayant droit à un ou deux supplémentaires pour la saison 2024/2025
 - Le club Etoile Sportive St Jean du Falga (514808) qui a droit à 2 mutés supplémentaires a décidé :
 - 1 muté supplémentaire dans leur équipe U15 territoire
 - 1 muté supplémentaire dans leur équipe U16 territoire

Les présentes décisions sont susceptibles d'Appel conformément à l'Article 8 du Statut de l'Arbitrage devant la Commission Départementale d'Appel du District de l'Ariège de Football dans les conditions de formes prévues à l'Article 190 des Règlements Généraux de la FFF.

Le secrétaire de Séance

M. Jean-Michel PEREIRA DA SILVA

La Présidente de la CDSA

MME Alexa MAY